

Gram2 Formes de phrases

Toutes les phrases sont soit à la forme affirmative, soit à la forme négative.

Dans une phrase, si le verbe conjugué est encadré par une négation (ne...pas, ne ...plus, ...), on dit qu'elle est à la forme négative. Attention, à l'écrite, la négation est composée de 2 mots.

Ex : Tous ces enfants **ne font pas** attention à la consigne.

Il faut faire attention en passant de la forme affirmative à la forme négative (ou inversement) à bien conserver le sens du verbe.

Utilisation à la forme affirmative	Utilisation à la forme négative
Je mange des pommes.	Je ne mange pas de pommes.
Il a encore soif.	Il n'a plus soif.
Elle veut toujours gagner.	Elle ne veut jamais gagner.
Vous entendez quelque chose .	Vous n' entendez rien .
Je crois qu'il y a quelqu'un .	Je crois qu'il n'y a personne .
Il y a un peu de bruit.	Il n'y a aucun bruit.

Si dans une phrase, il n'y a pas de négation autour du verbe conjugué, la phrase est à la forme affirmative.

Ex : Tous ces enfants **font** attention à la consigne.



Gram2 Formes de phrases

Toutes les phrases sont soit à la forme affirmative, soit à la forme négative.

Dans une phrase, si le verbe conjugué est encadré par une négation (ne...pas, ne ...plus, ...), on dit qu'elle est à la forme négative. Attention, à l'écrite, la négation est composée de 2 mots.

Ex : Tous ces enfants **ne font pas** attention à la consigne.

Il faut faire attention en passant de la forme affirmative à la forme négative (ou inversement) à bien conserver le sens du verbe.

Utilisation à la forme affirmative	Utilisation à la forme négative
Je mange des pommes.	Je ne mange pas de pommes.
Il a encore soif.	Il n'a plus soif.
Elle veut toujours gagner.	Elle ne veut jamais gagner.
Vous entendez quelque chose .	Vous n' entendez rien .
Je crois qu'il y a quelqu'un .	Je crois qu'il n'y a personne .
Il y a un peu de bruit.	Il n'y a aucun bruit.

Si dans une phrase, il n'y a pas de négation autour du verbe conjugué, la phrase est à la forme affirmative.

Ex : Tous ces enfants **font** attention à la consigne.

